

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article784>



1 pour le Secret d'affaires et 0 pour la Transparence

- Fondation Copernic 31 -



Date de mise en ligne : mercredi 21 septembre 2016

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Communiqué du collectif contre la privatisation de l'aéroport de Toulouse -Blagnac. Le référé du tribunal de grande instance. Un article de France3

Un coup d'arrêt pour la recherche de la vérité dans l'affaire de la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac
Ce matin , 20 septembre , le président du tribunal de grande instance de Toulouse a invalidé les 2 ordonnances de juillet de ce même tribunal autorisant le Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération Toulousaine à envoyer un huissier de justice à l'AG des actionnaires dudit aéroport, à retranscrire les échanges et à entrer en possession du fameux pacte d'actionnaires signé entre l'état et le repreneur chinois , Casil Europe.

Nous , riverains et populations survolées ne sommes pas satisfaits de cette décision qui sacralise le secret des affaires au détriment de la transparence et de la vérité.

L'énergie que déploie la direction de l'aéroport pour empêcher la communication de ces pièces laisse la porte ouverte à toutes les suppositions ; ce pacte d'actionnaires est il encore pire que ce que nous craignons ?

Aussi , sous la conduite de notre avocat , maitre Christophe Léguevaques , avons nous décidé de faire appel de cette décision pour que cessent un jour l'omerta et la dissimulation .

Dans le match judiciaire qui oppose la direction de l'aéroport aux riverains , le score est de 1 pour le Secret d'affaires et 0 pour la Transparence – Avantage ATBLa cour d'appel départagera l

[lire ici](#)-20160920-[info-titre1]